



Newsletter n° 5 du 16-06-2015

## ÉDITO

### Newsletter spécifiquement dédiée à l'implémentation de la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents

Cette newsletter est entièrement dédiée à l'implémentation de la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents.

## SANTÉ MENTALE

### L'implémentation de la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents

Le 30 mars 2015, la Conférence interministérielle de la Santé publique a adoptée le "[Guide vers une nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents](#)".

Le travail en réseau au sein des territoires provinciaux constitue la pierre angulaire de cette nouvelle politique qui s'inscrit dans le long terme. D'emblée, il est prévu que tout le territoire national soit couvert. Sur chaque territoire provincial, un réseau est constitué. Il va rassembler tous les opérateurs impliqués dans l'accompagnement et la prise en charge de l'enfant, de l'adolescent et de leur entourage lorsqu'il y a une souffrance ou un épathologie mentale.

Seuls, les acteurs de la santé mentale ne sont pas en mesure de constituer un réseau efficace et efficient. Pour ce faire, ils ont besoin de s'associer l'expérience et l'expertise des professionnels tant de la santé, de l'action sociale, que de l'aide, du handicap, de l'enseignement, de la justice, de l'aide à la jeunesse, de la petite enfance, ect. sans exclusive. Seules les besoins de l'enfant, de l'adolescent et de leur entourage vont déterminer les participants au réseau, dans chacune des situations.

Les projets de réseau vont prendre forme dans les prochaines semaines. Pour ce faire, [les plate-formes de concertation en santé mentale](#) de chaque province sont les acteurs clés et les facilitateurs de la mise en place des réseaux. Elles peuvent être contactées par vos services ou par des professionnels pour s'inscrire dans la dynamique. [L'organisation pratique](#) prévue pour les auditions vous est communiquée via notre portail : [socialsante.wallonie.be](http://socialsante.wallonie.be).

[Lire la suite](#) ...

De même, toute information complémentaire peut être obtenue sur notre portail : [socialsante.wallonie.be](http://socialsante.wallonie.be) ou en adressant une demande à l'adresse mail : [sante@spw.wallonie.be](mailto:sante@spw.wallonie.be)

## ABONNEMENT

Envie de vous abonner !

Merci de remplir [le formulaire](#) en ligne.